



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante et unième session
(23-26 février 2010)**

**Conseil économique et social
Documents officiels 2010
Supplément n° 4**

Conseil économique et social
Documents officiels 2010
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante et unième session
(23-26 février 2010)**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant un décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . .	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session	1
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	6
41/101. Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité	6
41/102. Statistiques agricoles	7
41/103. Statistiques du commerce international des marchandises	8
41/104. Statistiques du commerce international des services	9
41/105. Programme de comparaison internationale	10
41/106. Comptabilité nationale	11
41/107. Statistiques de l'environnement	13
41/108. Comptabilité environnementale	14
41/109. Journée mondiale de la statistique	15
41/110. Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale	16
41/111. Inventaire des normes statistiques mondiales	16
41/112. Indicateurs du développement	17
41/113. Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes	19
41/114. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	19
41/115. Questions soumises pour information	20
II. Questions soumises pour examen et prise de décisions	22
A. Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité	22
B. Statistiques agricoles	22
C. Statistiques du commerce international des marchandises	23
D. Statistiques du commerce international des services	23
E. Programme de comparaison internationale	24
F. Comptabilité nationale	24

	G. Statistiques de l'environnement	25
	H. Comptabilité environnementale	26
	I. Journée mondiale de la statistique	27
	J. Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale	27
	K. Inventaire des normes statistiques mondiales	28
	L. Indicateurs du développement	28
	M. Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes	29
III.	Questions soumises pour information	31
	A. Recensements de la population et des logements	31
	B. Statistiques de l'emploi	31
	C. Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues	31
	D. Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités	32
	E. Statistiques de la culture	32
	F. Statistiques industrielles	32
	G. Statistiques des services	33
	H. Statistiques des finances	33
	I. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix	33
	J. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel	33
	K. Statistiques économiques intégrées	34
	L. Statistiques des technologies de l'information et des communications	34
	M. Renforcement des capacités statistiques	34
	N. Coordination et intégration des programmes statistiques	35
	O. Classifications économiques et sociales internationales	35
	P. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social	35
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	36
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session de la Commission	37
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session	38
VII.	Organisation de la session	39
	A. Ouverture et durée	39
	B. Participation	39
	C. Élection des membres du Bureau	39
	D. Ordre du jour et organisation des travaux	39
	E. Documentation	41

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante et unième session;
- b) Décide que la quarante-deuxième session de la Commission se tiendra à New York du 22 au 25 février 2011;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-deuxième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session

3. Examen du programme : à préciser.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensements de la population et du logement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

- c) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques de la pauvreté;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Statistiques de l'éducation;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- f) Statistiques des migrations;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Statistiques ventilées par sexe.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur l'examen des indicateurs relatifs à la violence à l'égard des femmes

5. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Statistiques agricoles;

Documentation

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles

- c) Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises;

Documentation

Rapport du Groupe de Wiesbaden

- d) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

- e) Statistiques de la distribution;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Statistiques des services;

Documentation

Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques

- g) Statistiques du tourisme;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- h) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

- i) Statistiques des prix;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

- j) Statistiques économiques intégrées;

Documentation

Rapports du Groupe des Amis de la présidence

- k) Indicateurs économiques à court terme

Documentation

Rapport du Secrétaire général

6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

- a) Statistiques de l'environnement;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

- b) Comptabilité environnementale;

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique
environnementale

Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité
environnementale

- c) Statistiques des changements climatiques.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

7. Activités non classées par domaine :

- a) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

- b) Questions relatives à la gestion des bureaux nationaux de
statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Statistiques du développement humain;

Documentation

Rapport du Bureau de la Commission de statistique

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement

- d) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun
des données et métadonnées;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes
d'échange de données et de métadonnées

- g) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Partenariat statistique au service du développement
au XXI^e siècle

- h) Indicateurs du développement;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - i) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - j) Principes régissant les activités statistiques internationales;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - k) Développement des statistiques régionales;
Documentation
Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 - l) Cadre national d'assurance de la qualité;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - m) Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - n) Inventaire des normes statistiques mondiales;
Documentation
Rapport du Comité de coordination des activités de statistique
 - o) Journée mondiale de la statistique;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - p) Mesure de la performance économique et du progrès social.
Documentation
Rapport de la France
8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-troisième session de la Commission de statistique.
- Documentation**
Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

41/101

Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité*

La Commission :

a) A salué la qualité de l'examen du programme figurant dans le rapport établi par Statistique Canada sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité¹ et remercie cet organisme des travaux qu'il avait effectués en tant qu'agent chargé de l'examen du programme;

b) A remercié Eurostat et le Fonds monétaire international d'avoir contribué au rapport et a également exprimé sa gratitude aux organismes régionaux et pays qui avaient fait part de leurs observations utiles sur la version préliminaire du rapport;

c) A souligné l'importance de la question et exprimé son soutien entier à l'élaboration d'un modèle de cadre d'assurance de la qualité qui mettrait l'accent sur les systèmes statistiques nationaux, compte tenu, dans la mesure du possible, des cadres existants, et serait suffisamment souple pour prendre en compte les particularités nationales;

d) A constaté que ce modèle ne constituerait que la première étape de l'élaboration d'un programme complet de gestion de la qualité;

e) S'est déclarée favorable à la constitution d'un groupe d'experts de l'assurance de la qualité, compte dûment tenu du principe de représentation régionale, et s'est félicitée que des pays et organismes internationaux aient proposé de prendre part au groupe;

f) A reconnu l'importance de la participation des utilisateurs, notamment lors des consultations régionales qu'il est proposé de tenir;

g) A prié la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux de mettre au point les outils nécessaires et de dispenser conseils et formation, notamment aux pays en développement qui souhaiteraient adopter ou renforcer des procédures de gestion de la qualité; la Commission a à cet égard demandé à la Division de mettre à jour la partie de son site Web qui traite de l'assurance de la qualité en y ajoutant des liens vers des outils et directives utiles mis au point par des pays et organismes internationaux.

* Pour les débats, voir chap. II, sect. A.

¹ Voir E/CN.3/2010/2.

41/102 Statistiques agricoles*

La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de qualité du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles², dans lequel est présentée la Stratégie mondiale de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales;

b) A remercié le Brésil, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et tous les membres du Groupe des Amis de la présidence de leur excellent travail et des consultations de grande envergure auxquelles ont participé toutes les principales parties concernées à l'échelon national, régional et international;

c) A approuvé les informations techniques et les orientations stratégiques de la Stratégie mondiale présentée dans le rapport;

d) A instamment prié la FAO et le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles d'élaborer dans de plus brefs délais le Plan d'exécution visant à renforcer le système de statistiques agricoles nationales, en prenant les mesures nécessaires pour mettre au point le cadre directeur d'échantillonnage, la structure de l'enquête intégrée et le système de gestion des données;

e) A recommandé d'assortir le Plan d'exécution d'un programme global d'assistance technique, d'un programme de formation cohérent et d'un programme de recherche ciblé, ainsi que d'indications claires relatives à la gestion des fonds et aux dispositifs de gouvernance aux échelons mondial, régional et national;

f) A également recommandé d'accorder une attention particulière aux éléments suivants :

i) La mise au point, dans les plus brefs délais, de données de base et d'une définition plus précise des rubriques de données;

ii) L'intégration des statistiques agricoles et rurales dans les systèmes statistiques nationaux;

iii) La coordination des bureaux nationaux de statistique et des ministères de l'agriculture dans le cadre de mécanismes de gouvernance efficaces;

iv) L'intégration des statistiques agricoles avec celles d'autres secteurs, y compris les statistiques macroéconomiques et la comptabilité nationale;

v) La possibilité, lors de l'élaboration du programme d'assistance technique du Plan d'exécution, de grouper les pays en fonction de leur degré de développement en matière de statistique;

vi) La mise au point de directives méthodologiques s'appliquant à des situations précises, par exemple la petite agriculture, la pratique de l'agriculture dans des conditions difficiles et les populations nomades;

g) A constaté que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et l'application des nouvelles techniques d'enquête et d'instruments modernes de collecte de

* Pour les débats, voir chap. II, sect. B.

² Voir E/CN.3/2010/3.

données nécessiteraient la mobilisation d'importantes ressources et s'est félicitée de l'appui financier et technique apporté par les pays, les donateurs et les organismes de coopération technique;

h) A prié le Groupe des Amis de la présidence de rendre compte, à la quarante-deuxième session de la Commission, des progrès réalisés dans l'élaboration du Plan d'exécution.

41/103

Statistiques du commerce international des marchandises*

La Commission :

a) S'est vivement félicitée des efforts déployés par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer l'efficacité du processus de révision, notamment la tenue de consultations mondiales, et a salué à cet égard la contribution du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises et de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises et des pays;

b) A adopté les concepts et définitions des statistiques du commerce international des marchandises (2010) et approuvé le programme de mise en œuvre présenté aux paragraphes 25 à 31 du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international de marchandises³, y compris la révision du Manuel des statisticiens du commerce international de marchandises et la poursuite des activités d'assistance technique;

c) A prié le Groupe d'experts et l'Équipe spéciale de continuer leurs travaux, de mettre l'accent sur la mise en œuvre des concepts et définitions susmentionnés et de tenir dûment compte des particularités nationales, de l'harmonisation à l'échelle nationale et régionale des pratiques en matière de compilation de statistiques et de la réalisation d'études comparatives connexes;

d) A demandé que plus d'attention soit accordée au renforcement des dispositifs institutionnels à l'échelle des pays afin qu'il existe des mécanismes adéquats de coordination nationale permettant d'établir des statistiques de qualité sur le commerce international de marchandises; il faudrait également assurer la coopération avec les statisticiens du commerce international des services, de la balance des paiements et de la comptabilité nationale;

e) A reconnu l'importance de Comtrade, base de données et centre d'information de portée mondiale sur le commerce international des marchandises et a demandé à la Division de statistique d'en perfectionner les fonctions et les métadonnées;

f) A conseillé de tenir dûment compte, dans le cadre du futur programme de recherche, des nouvelles exigences en matière de politique commerciale et des questions relatives à la mondialisation; et recommandé à cet égard d'étudier de façon plus approfondie l'articulation avec les statistiques relatives aux entreprises et l'évaluation du commerce des marchandises en termes de valeur ajoutée.

* Pour les débats, voir chap. II, sect. C.

³ E/CN.3/2010/5.

41/104 Statistiques du commerce international des services*

La Commission :

a) A salué le travail intensif des membres de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services dans le cadre de la révision du *Manuel des statistiques du commerce international des services*;

b) A adopté le *Manuel des statistiques du commerce international des services (2010)*;

c) A fait sien le programme de mise en œuvre et a instamment prié l'Équipe spéciale de prendre note des points suivants :

i) L'utilité des directives en matière de compilation;

ii) L'importance du commerce des services à l'heure de la mondialisation et l'intégration avec d'autres cadres de référence;

iii) L'accent à mettre sur le lien entre le *Manuel* et le *Manuel révisé de la balance des paiements* et le Système révisé de comptabilité nationale, ainsi qu'avec le commerce des marchandises;

d) A instamment prié l'Équipe spéciale d'accorder une importance particulière aux domaines suivants :

i) Les statistiques des échanges de services des filiales étrangères, notamment les statistiques des filiales étrangères;

ii) Les statistiques du tourisme et la quantification de la contribution de ce secteur aux économies nationales et régionales;

iii) La valorisation et la fixation des prix;

iv) La recherche-développement;

e) A instamment prié l'Équipe spéciale d'assortir d'échéances le plan de mise en œuvre afin que les pays membres puissent planifier en conséquence leur mise en œuvre;

f) A demandé que les programmes de mise en œuvre nationale soient exécutés en concertation avec les bureaux nationaux de statistique, les banques centrales et d'autres organismes gouvernementaux concernés;

g) A incité toutes les organisations internationales et les commissions régionales de l'ONU pertinentes, notamment les membres de l'Équipe spéciale, à contribuer à la mise en pratique du *Manuel des statistiques du commerce international des services* et a salué l'action menée par le Fonds monétaire international en ce qui concerne le renforcement des capacités nécessaires à la production des statistiques de la balance des paiements;

h) A constaté que la formation revêtait une importance particulière dans le cas des statistiques du commerce des services, du fait de la complexité des méthodes à employer dans ce domaine.

* Pour les débats, voir chap. II, sect. D.

41/105 Programme de comparaison internationale*

La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Banque mondiale sur l'état d'avancement des préparatifs du cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale, les mécanismes institutionnels et les accords de partenariat mis en place pour assurer l'application de ce dernier au niveau régional, ainsi qu'un calendrier d'ensemble⁴;

b) A remercié la Banque mondiale, les organismes de coordination régionale, le Bureau mondial et le Conseil d'administration de leurs travaux accomplis sous la direction efficace de la présidence du Programme;

c) S'est félicitée que la Banque mondiale ait accepté d'assurer la coordination du Programme et d'affecter des ressources humaines et financières à la mise en œuvre de ce dernier à différents niveaux;

d) A approuvé les objectifs du cycle de 2011 du Programme énoncés dans le rapport de la Banque mondiale, en accordant une attention particulière aux innovations et aux perfectionnements méthodologiques prévus;

e) A pris note des préoccupations dont avaient fait part certains États membres quant à l'utilisation des parités de pouvoir d'achat aux fins de l'analyse de la pauvreté et a prié le Conseil d'administration du Programme d'y remédier;

f) A noté que la réussite du Programme dépend en grande partie de la tenue de consultations régionales et du rôle des organismes régionaux de coordination et a donc prié ces derniers d'inciter leurs pays membres à participer au Programme et à prendre les mesures préparatoires nécessaires;

g) A souligné l'importance de la transparence des processus du Programme, s'est félicitée de la volonté du Bureau mondial d'assurer la diffusion à grande échelle des informations pertinentes et a instamment prié le Conseil d'administration et le Bureau mondial de prendre toutes les mesures nécessaires;

h) A constaté que le Programme constituait une initiative mondiale de grande envergure qui pourrait servir à renforcer les capacités statistiques nationales;

i) A approuvé l'extension du programme et a prié instamment le Bureau mondial et les organismes régionaux de coordination d'intensifier leurs efforts en matière de mobilisation de ressources afin qu'autant de pays que possible puissent participer au nouveau cycle de 2011;

j) A instamment demandé au Bureau mondial de perfectionner les mécanismes de renforcement des capacités statistiques en accordant une attention particulière aux pays participant au programme pour la première fois;

k) A pris note des préoccupations de certains pays, notamment de ceux de la région des Caraïbes, qui n'avaient pas participé au cycle précédent et a instamment prié la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes de

* Pour les débats, voir chap. II, sect. E.

⁴ Voir E/CN.3/2010/7.

prendre acte de ces préoccupations et d'y remédier de façon à assurer la participation au nouveau cycle d'autant de pays des Caraïbes que possible;

l) A rappelé que le Programme était une entreprise de portée mondiale appelant une action concertée de la part des institutions régionales, bilatérales et nationales qui y participaient à différents titres, notamment dans le cadre de l'assistance technique, et vivement incité ces dernières à apporter leur soutien aux pays disposant de capacités restreintes en matière de statistiques. La Commission s'est à cet égard félicitée que des organisations régionales et sous-régionales aient proposé d'apporter leur soutien à la mise en œuvre du Programme;

m) A reconnu l'utilité des acquis du cycle de 2005 et recommandé de mettre à profit, lors du cycle de 2011, les enseignements pertinents tirés de l'élaboration de méthodes et de l'établissement de diverses procédures statistiques.

41/106

Comptabilité nationale*

La Commission de statistique :

a) A exprimé sa sincère gratitude au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour l'excellence avec laquelle il a piloté les travaux d'élaboration du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) jusqu'à leur aboutissement;

b) S'est félicitée de la mise au point de la version définitive en anglais du SNC 2008 et de sa mise en ligne sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU;

c) A remercié les organismes nationaux et internationaux participants des efforts qu'ils ont déployés pour traduire le SCN 2008 dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'en japonais, coréen et portugais et a souligné qu'il était important d'accélérer la traduction et la publication du SNC 2008 pour en faciliter la mise en œuvre;

d) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de fournir des directives détaillées concernant l'application cohérente du SCN 2008 au cours des trois stades de mise en œuvre qui ont été distingués, compte tenu des différences entre pays sur le plan du développement statistique et de l'application d'autres normes statistiques, telles que le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, l'ouvrage intitulé Statistiques du commerce international des marchandises : manuel des statisticiens, le Manuel sur les statistiques du commerce international des services et la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) Rev.4/classification centrale de produits (CPC) version 2 et les recommandations internationales concernant les sources statistiques de base, telles que les statistiques industrielles et les statistiques de la distribution;

e) A souscrit au fait que le Groupe de travail intersecrétariats a demandé aux pays d'élaborer des stratégies et des programmes permettant de renforcer les capacités statistiques et institutionnelles aux fins de cette application ainsi que

* Pour les débats, voir chap. II, sect. F.

d'élargir la portée et d'améliorer le degré de précision et la qualité de la comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes;

f) A exprimé son plein appui et sa satisfaction au Groupe de travail intersecrétariats quant à la participation continue des commissions régionales et d'autres organismes régionaux à la mise en œuvre du SCN 2008 et a salué les initiatives prises par les groupes régionaux en vue d'animer l'élaboration rapide de stratégies et programmes nationaux aux fins de cette application;

g) A souligné la nécessité d'un programme d'information à l'intention des hauts responsables des pouvoirs publics et d'autres types d'utilisateurs, concernant les avantages liés à l'application du SCN 2008 et a prié le Groupe de travail de formuler des orientations spécifiques sur les activités promotionnelles relatives à cette mise en œuvre;

h) A salué, compte tenu de la crise économique et financière, les initiatives coordonnées prises par la Division de statistique de l'ONU et l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat), de concert avec les États Membres, au sujet de l'élaboration d'un cadre de référence pour les statistiques de haute fréquence et d'un cadre d'analyse pour les indicateurs du cycle économique, ainsi que les initiatives prises par le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières [Banque des règlements internationaux (BRI)], Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, Fonds monétaire international (FMI) qui assure la présidence, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale et Organisation des Nations Unies, tout en prenant en compte l'application du SCN et les cadres existants en matière de diffusion, tels que la Norme spéciale de diffusion des données;

i) A prié le Groupe de travail d'évaluer, en coordination avec les initiatives évoquées sous h) ci-dessus, s'il serait possible d'associer celles-ci au programme de mise en œuvre du SCN 2008 et de lui faire rapport sur son évaluation, lors de sa prochaine session;

j) A appuyé les mécanismes de coordination des activités de recherche et de formation concernant la comptabilité nationale décrits dans le rapport du Groupe de travail à l'intention de la Commission⁵ ainsi que dans le document d'information auquel le rapport fait référence;

k) A souscrit aux initiatives tendant à utiliser les outils communs disponibles aux fins de l'établissement de la comptabilité nationale et a demandé que soient renforcés les moyens techniques dans ce domaine;

l) A souligné l'importance de la formation permanente des spécialistes de la comptabilité nationale et a prié les organismes de formation, aux échelons régional et sous-régional, de collaborer avec le Groupe de travail intersecrétariats pour coordonner et intensifier les efforts de formation, d'appuyer une base de connaissances concernant les matériels pédagogiques relatifs à la comptabilité nationale et les statistiques pertinentes et de chercher à harmoniser les matériels pédagogiques dans les meilleurs délais, sur la base des meilleures pratiques;

m) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de réévaluer le programme de recherche du SCN 2008 compte tenu des nouveaux problèmes (notamment, le

⁵ Voir E/CN.3/2010/8.

rapport de la Commission Stiglitz et l'initiative de la Commission européenne intitulée « Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation ») et de lui présenter, à sa prochaine session, un rapport concernant une liste de mesures et de thèmes aux fins de futurs travaux de recherche;

n) S'est prononcée en faveur de la participation active du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, aux fins d'aider le Groupe de travail intersecrétariats à concevoir des éléments du programme de mise en œuvre du SCN 2008 et à éclaircir les questions inscrites au programme de recherche du SCN 2008 et les nouveaux thèmes de recherche;

o) A suggéré qu'il conviendrait de prêter attention aux questions ci-après :

i) Disponibilité de statistiques de base et sectorielles;

ii) Ajustements en fonction de la situation nationale;

p) A également suggéré d'étudier les motifs de la lenteur du processus ainsi que les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre du SCN 1993 et de formuler les recommandations nécessaires, éventuellement en constituant un Groupe des Amis de la présidence.

41/107

Statistiques de l'environnement*

La Commission de statistique :

a) A mesuré l'importance des statistiques de l'environnement et félicité le Groupe d'experts pour l'excellence de son travail et de son rapport;

b) A constaté que le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement avait été utile dans de nombreux pays aux fins de l'élaboration de telles statistiques;

c) A souscrit au programme de travail concernant la révision du Cadre et à l'élaboration de statistiques de base de l'environnement;

d) A mis en garde contre tout fléchissement des efforts actuels concernant la révision du Système de comptabilité économique et environnementale;

e) A souligné, s'agissant des principes directeurs relatifs à la révision, qu'il importe :

i) D'associer toutes les parties prenantes, dont la communauté scientifique, au processus;

ii) D'assurer la complémentarité avec le Système;

iii) De faire preuve de prudence lorsqu'on examinera l'approche écosystémique ou d'autres cadres de politique en tant que base théorique du Cadre révisé;

iv) De fournir des orientations méthodologiques et des exemples de meilleures pratiques dans un délai raisonnable après la révision du Cadre;

* Pour les débats, voir chap. II, sect. G.

f) A recommandé, s'agissant de la teneur proposée du Cadre révisé, de mettre davantage en évidence la nécessité d'une coordination et d'une coopération institutionnelles et les travaux réalisés à l'échelon régional;

g) A demandé à la Division de statistique de concevoir un calendrier plus réaliste, en consultation avec les pays et d'autres parties prenantes;

h) A constaté l'importance de la participation accrue du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques de l'environnement à l'élaboration de ce cadre;

i) S'est félicitée de ce que les pays et les organismes manifestent de l'intérêt pour cette activité et soient désireux d'y contribuer et de participer au groupe d'experts envisagé;

j) A salué la proposition de la Division de statistique consistant à mettre au point un site Web qui servirait de base de connaissances sur les pratiques nationales en matière de statistique de l'environnement.

41/108

Comptabilité environnementale*

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale⁶, s'est déclarée satisfaite des progrès des travaux du Comité et a remercié le Président du Comité de son initiative;

b) A apprécié à sa juste valeur la méthode de travail du Comité d'experts, notamment la large consultation menée au sujet du mandat, du mode de fonctionnement et du programme de travail du Comité;

c) A entériné le mandat et le mode de travail du Comité d'experts;

d) A noté avec satisfaction que, dans son programme de travail, le Comité a donné la priorité absolue à la révision du Système de comptabilité économique et environnementale dans les délais impartis et l'a prié de déterminer l'ordre de priorité des tâches aux fins de l'achèvement du volume;

e) S'est félicitée de l'évolution des travaux réalisés par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale pour résoudre rapidement la majorité des questions à traiter dans le cadre de la révision du volume I du SCCE et a rendu hommage au Groupe et à son président pour cette réalisation;

f) A exprimé sa gratitude aux États Membres et aux organisations internationales et supranationales pour la contribution en espèces et en nature qu'ils ont apportée à la révision du système;

g) A invité le Comité d'experts à tenir, au cours de ses travaux, des consultations étroites avec les divers groupes et entités, dont le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

* Pour les débats, voir chap. II, sect. H.

⁶ Voir E/CN.3/2010/11.

h) A salué le rôle joué par le Comité d'experts pour coordonner son programme de travail avec divers groupes municipaux, groupes d'experts techniques et organisations intergouvernementales actives en matière de comptabilité économique et environnementale et de statistiques d'appui, en vue d'éviter les doubles emplois;

i) A adopté la première partie des Recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, consacrée aux principales notions, a souscrit au fait que la deuxième partie définisse les orientations supplémentaires et a encouragé les pays à appliquer les Recommandations;

j) A demandé que les Recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau soient traduites dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les meilleurs délais.

41/109

Journée mondiale de la statistique*

La Commission de statistique :

a) S'est vivement félicitée du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique⁷;

b) A approuvé la date du 20 octobre 2010 pour la célébration de la première Journée mondiale de la statistique;

c) A approuvé le thème retenu « Célébration des nombreuses avancées de la statistique officielle » et les valeurs fondamentales de service, d'intégrité et de professionnalisme, tout en étant consciente du fait que chaque pays peut définir son thème national, compte tenu des priorités et de la situation nationales;

d) A prié le Secrétaire général d'adresser à tous les chefs de gouvernement un message concernant l'importance des statistiques officielles, insistant sur le fait qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics nationaux appuient suffisamment les systèmes statistiques nationaux et priant les États Membres de célébrer la Journée mondiale de la statistique;

e) A prié instamment tous les États Membres de célébrer la Journée mondiale de la statistique et d'organiser les manifestations prévues pour cette journée en coopération avec tous les établissements du système statistique national et de concert avec les chercheurs, les universitaires, les médias et les autres utilisateurs de statistiques;

f) A prié la Division de statistique de recenser les informations et d'établir un module d'information sur les manifestations et activités organisées à l'occasion de la Journée de la statistique et de mettre ces données en ligne sur un site Web spécial;

g) A pris acte avec satisfaction des initiatives prévues pour célébrer la Journée mondiale de la statistique au niveau régional et international;

* Pour les débats, voir chap. II, sect. I.

⁷ Voir E/CN.3/2010/12.

h) A prié la Division de statistique de lui faire rapport, à sa quarante-deuxième session, sur les données d'expérience concernant la Journée mondiale de la statistique 2010, afin de débattre de la périodicité de cette manifestation.

41/110

Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale*

La Commission de statistique :

a) A exprimé sa satisfaction à l'Institut brésilien de géographie et de statistique pour avoir établi un rapport sur la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale⁸ et l'avoir portée à l'attention de la Commission;

b) A mesuré l'importance que revêtent l'intégration des informations géographiques et statistiques et les possibilités qu'offre le développement rapide des techniques de l'information dans ce domaine et a noté que les offices nationaux de la statistique jouent un rôle croissant dans cette intégration, en particulier dans le domaine de la gestion des recensements;

c) A demandé à tous les offices nationaux de la statistique de poursuivre activement, en partenariat avec les autorités nationales compétentes, le développement d'une capacité nationale d'information géographique, dans le contexte des infrastructures de données géospatiales, en tirant pleinement parti des techniques de l'information et en prêtant une attention particulière à l'amélioration de la compatibilité des métadonnées statistiques et géographiques;

d) A prié le Secrétaire général d'établir, à l'intention du Conseil économique et social, un rapport présentant une prospective mondiale de la Gestion de l'information géographique, passant en revue les mécanismes existants et étudiant la possibilité de créer un forum mondial;

e) A prié la Division de statistique de réunir un groupe d'experts international composé de statisticiens et de spécialistes de l'information géographique en vue de traiter les problèmes posés par la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale;

f) A prié le Secrétariat de lui présenter un rapport concernant les travaux du groupe d'experts et les préparatifs d'un éventuel forum mondial.

41/111

Inventaire des normes statistiques mondiales**

La Commission de statistique :

a) S'est vivement félicitée de l'offre de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique tendant à mettre l'inventaire des normes statistiques mondiales à la disposition de la communauté internationale, pour le transformer en une base de données qui serait gérée et actualisée à l'échelle mondiale;

* Pour les débats, voir chap. II, sect. J.

** Pour les débats, voir chap. II, sect. K.

⁸ Voir E/CN.3/2010/13.

b) A accueilli favorablement la proposition du Comité de coordination des activités de statistique tendant à créer des mécanismes aux fins du développement et de l'actualisation de l'inventaire des normes statistiques mondiales et prié à cet égard le Comité de proposer une classification adéquate de ces normes;

c) A souscrit à la proposition tendant à ce que la base de données contenue dans l'inventaire soit mise en ligne sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU, afin que le public puisse y accéder largement et que les pays et d'autres utilisateurs puissent l'employer à des fins d'harmonisation et comme instrument de référence pour mesurer le degré d'application des normes internationales;

d) A prié instamment le Comité de coordination des activités de statistique de prendre les mesures nécessaires pour que l'inventaire soit traduit dans les autres langues officielles de l'ONU, en vue d'en faciliter l'utilisation;

e) A prié le Comité de coordination des activités de statistique de lui soumettre un rapport intérimaire, à sa quarante-deuxième session.

41/112

Indicateurs du développement*

La Commission de statistique :

a) A salué le rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement⁹ et a exprimé sa profonde satisfaction au Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Division de statistique de l'ONU pour avoir amélioré les techniques de production d'estimations, coordonné le suivi national, corrigé les incohérences que présentent les données de sources nationales et internationales et employé de nouvelles techniques, telles que l'Échange de données et de métadonnées statistiques pour les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) A souscrit aux initiatives visant à améliorer la coordination de la production et du suivi des données au niveau national et a souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois dans ce domaine;

c) A constaté l'emploi accru des données nationales dans le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et s'est prononcée en faveur des nouvelles mesures visant à accroître l'utilisation de données nationales, car beaucoup de progrès restent à faire dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les indicateurs de santé;

d) S'est prononcée en faveur de l'organisation d'ateliers sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement dans les régions où ils n'ont pas encore eu lieu, comme l'Amérique latine et les Caraïbes;

e) A invité le Groupe interinstitutions et d'experts et la Division de statistique de l'ONU à organiser davantage d'initiatives de formation concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons national et infranational et à collaborer étroitement avec les commissions régionales des

* Pour les débats, voir chap. II, sect. L.

⁹ E/CN.3/2010/15.

Nations Unies et d'autres organismes régionaux pour renforcer les capacités statistiques des pays et corriger les incohérences entre données statistiques;

f) A approuvé pleinement les travaux réalisés pour corriger les incohérences que présentent les données statistiques de sources nationales et internationales, tout en étant consciente du fait que, à terme, les pays seront entièrement responsables du suivi des données;

g) A prié la Division de statistique de l'ONU de dresser un inventaire des études relatives aux incohérences entre les données de sources nationales et internationales et de le mettre en ligne sur son site Web;

h) S'est félicitée de l'emploi de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, qui constitue un outil important aux fins d'améliorer la coordination et l'établissement de rapports concernant les objectifs du Millénaire pour le développement;

i) S'est félicitée de l'élaboration de la version révisée du manuel « Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » qui permettra d'améliorer les moyens statistiques des pays et a demandé que le manuel soit disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation;

j) A pris acte de la recommandation tendant à examiner l'importance des maladies non transmissibles et a invité les États à produire, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, des indicateurs pour suivre ces maladies;

k) S'est déclarée satisfaite de l'action du Groupe de la coordination interinstitutions en matière d'environnement et de la Division de statistique visant à instaurer un processus de consultation entre les pays et les organismes internationaux et s'est déclarée préoccupée de l'absence de consultations approfondies dans certains cas, comme par exemple s'agissant de l'extension de l'Indice du développement humain, ce qui pourrait saper les progrès réalisés au cours des cinq dernières années;

l) A reconnu l'importance de l'Indice du développement humain pour les pays et des consultations approfondies qu'elle a tenues avec le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain;

m) A déploré l'absence de consultation avec la Commission de statistique au sujet de la révision de l'actuel Indice du développement humain;

n) A prié le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain de prendre acte des procédures transparentes qu'elle emploie en matière d'élaboration de nouvelles méthodes statistiques comportant des incidences pour les pays;

o) A prié son bureau, ainsi que les experts régionaux, d'entreprendre immédiatement des consultations avec le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain au sujet des méthodes et des données employées dans la révision envisagée de l'Indice du développement humain et de prendre des décisions appropriées sur la base de ces consultations;

p) A décidé que, en raison du manque de consultations et de transparence, elle évaluera à sa quarante-deuxième session la justification méthodologique de

l'Indice du développement humain envisagé, l'adéquation des données utilisées et les conclusions qui en ont été tirées, si telle est la recommandation du Bureau;

q) A prié son bureau et le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain de lui faire rapport à sa quarante-deuxième session sur cette consultation et les recommandations auxquelles elle a donné lieu.

41/113

Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes*

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le développement des statistiques officielles en Amérique latine et dans les Caraïbes¹⁰ et a exprimé sa gratitude à la Commission pour toutes les initiatives entreprises sous les auspices de la Conférence statistique des Amériques;

b) A noté les progrès en matière de coopération régionale réalisés avec l'aide de la Conférence, de son comité directeur et de ses groupes de travail;

c) A constaté l'utilité du partage des données d'expériences régionales au niveau mondial et a invité la Division de statistique à faciliter davantage de tels échanges interrégionaux;

d) A mesuré l'importance des efforts de coordination à l'échelon sous-régional, en tant que partie intégrante d'une stratégie régionale de développement statistique;

e) A pris note des problèmes de coordination et de consultation évoqués par certains représentants de pays membres de la Communauté des Caraïbes, a prié la CEPALC de renforcer ses efforts aux fins d'une coopération régionale accrue et, notant en particulier les préoccupations concernant le rapport à l'examen, a prié la CEPALC de mettre à jour une version actualisée plus complète du rapport.

41/114

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)**

La Commission de statistique a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique au sujet des activités actuelles et des plans et priorités de la Division. Elle a en particulier pris acte du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, contenu dans un document d'information qui a été distribué.

* Pour les débats, voir chap. II, sect. M.

** Pour les débats, voir chap. IV.

¹⁰ Voir E/CN.3/2010/16.

41/115 Questions soumises pour information*

La Commission a pris note des rapports ci-après :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tirés de l'agriculture¹¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement¹²

Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements¹³

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur sa nouvelle organisation statistique et les statistiques de l'emploi¹⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques sur les drogues et la consommation de drogues et sur les statistiques de la criminalité¹⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités¹⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009¹⁷

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles¹⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services¹⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances²⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de Groupe d'Ottawa sur les indices des prix²¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel²²

* Pour les débats, voir chap. III.

¹¹ E/CN.3/2010/4 et corr.1.

¹² E/CN.3/2010/10.

¹³ E/CN.3/2010/17.

¹⁴ E/CN.3/2010/18.

¹⁵ E/CN.3/2010/19.

¹⁶ E/CN.3/2010/20.

¹⁷ E/CN.3/2010/21.

¹⁸ E/CN.3/2010/22.

¹⁹ E/CN.3/2010/23.

²⁰ E/CN.3/2010/24.

²¹ E/CN.3/2010/25.

²² E/CN.3/2010/26.

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées²³

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement²⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le renforcement des capacités statistiques²⁵

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique²⁶

Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales²⁷

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique²⁸

²³ E/CN.3/2010/27.

²⁴ E/CN.3/2010/28.

²⁵ E/CN.3/2010/29.

²⁶ E/CN.3/2010/30.

²⁷ E/CN.3/2010/31.

²⁸ E/CN.3/2010/32.

Chapitre II

Questions soumises pour examen et prise de décisions

A. Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 23 et 26 février 2010. À sa 1^{re} séance, le 23 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire générale transmettant le rapport de Statistique Canada sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2010/2) et l'observateur du Canada a fait une déclaration liminaire.

2. À la 1^{re} séance, les représentants du Japon, du Suriname, du Liban, de la Chine, de la Norvège, de l'Italie, de la Colombie, du Mexique et du Maroc, ainsi que les observateurs du Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Finlande, de l'Égypte, de la France, du Niger, de la Jamaïque, de la Suisse, du Qatar, de l'Arabie saoudite et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations.

3. À cette même séance, les représentants de la Communauté européenne et du Fonds monétaire international ont fait des déclarations.

4. Également à la 1^{re} séance, le Directeur de la Division de statistique a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. À l'issue des déclarations du représentant de la Norvège et des observateurs du Canada et de l'Afrique du Sud ainsi que des représentants du Fonds monétaire international et de la Communauté européenne, la Commission a adopté le projet de décision, modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/101).

B. Statistiques agricoles

6. Le Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 6^e séances, les 23 et 26 février 2010. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 23 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2010/3) et d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré et de l'agriculture (E/CN.3/2010/4). À la 1^{re} séance, le représentant du Brésil, en sa qualité de Président du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles, et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont fait une déclaration liminaire. Aux 1^{re} et 2^e séances, les représentants du Japon, de la Chine, des États-Unis, du Cameroun, du Maroc, de l'Australie et de la Norvège ainsi que les observateurs de la République de Corée, de la Mongolie, de l'Éthiopie, du Cap-Vert, de la Nouvelle Zélande, de Cuba, du Niger, du Paraguay, de

l'Égypte, de la Mauritanie et du Sénégal ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

7. À ces séances les représentants de l'Union européenne et de la Banque mondiale ont fait des déclarations.

8. Aux 1^{re} et 2^e également, le Directeur de la Division de statistique a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

9. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour et elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 41/102).

C. Statistiques du commerce international des marchandises

10. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 23 et 26 février. À sa 2^e séance, le 23 février, elle était saisie du Rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des marchandises (E/CN.3/2010/5).

11. À la 2^e séance, le Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire et les représentants du Liban, de la Lituanie, du Japon, de la Fédération de Russie et des États-Unis ainsi que l'observateur des Philippines ont fait une déclaration.

12. À cette même séance, le représentant de l'Organisation mondiale du commerce a fait une déclaration.

13. À la 2^e séance également, le Directeur de la Division de statistique a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

14. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 41/103).

D. Statistiques du commerce international des services

15. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 23 et 26 février. À sa 2^e séance, le 23 février, elle était saisie du Rapport du Secrétaire général transmettant le Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2010/6). Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en sa qualité de Président de l'Équipe spéciale, a fait une déclaration liminaire.

16. À la 2^e séance, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, du Maroc ainsi que les observateurs de la Mongolie, du Brésil, de la Hongrie et de la Jamaïque ont fait une déclaration. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

17. À cette même séance, le représentant du Fonds monétaire international a fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

18. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour et a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/104).

E. Programme de comparaison internationale

19. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 23 et 26 février 2010. À sa 2^e séance, le 23 février, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2010/7), et le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.

20. Également à la 2^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Norvège, d'Oman, du Liban, du Suriname, du Maroc et de la Chine, et par les observateurs de l'Égypte, de la République dominicaine, de l'Algérie, de la Barbade, de la France, des Bahamas, de l'Afrique du Sud et de l'Inde.

21. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union européenne, de la CEPALC, de la Banque africaine de développement, de la Commission de statistique de la Communauté d'États indépendants et de la Banque asiatique de développement.

22. Toujours à la 2^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

23. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 e) de l'ordre du jour. À l'issue de déclarations du représentant de la Norvège et des observateurs de l'Inde, du Canada et de l'Afrique du Sud, ainsi que des représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/105).

F. Comptabilité nationale

24. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 6^e séances les 23, 24 et 26 février 2010. À sa 2^e séance, le 23 février, elle était saisie

d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2010/8), et le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

25. Également à la 2^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, du Maroc, de la Lituanie et de la Fédération de Russie, et par les observateurs de Cuba, de la Côte d'Ivoire et de la France.

26. À la même séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fait une déclaration.

27. À la 3^e séance, le 24 février, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Australie, du Cameroun, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie et de l'Allemagne, et par les observateurs du Niger, de la Jordanie, de la Mongolie, de Sri Lanka, du Pérou, des Philippines, de l'Afrique du Sud, de l'Afghanistan, du Kazakhstan, de l'Indonésie, du Danemark, de la Jamaïque, du Brésil et du Nigéria. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

28. À la même séance, les représentants de la Commission de statistique de la Communauté d'États indépendants, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Banque africaine de développement, du Fonds monétaire international et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique ont fait des déclarations.

29. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

30. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 f) de l'ordre du jour. À l'issue de déclarations des représentants de la Fédération de Russie, du Liban et de l'Italie, et des observateurs de l'Algérie et de la Jordanie, ainsi que des représentants de l'Union européenne, du Fonds monétaire international et d'EUROSTAT, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/106).

G. Statistiques de l'environnement

31. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 24 et 26 février 2010. À sa 3^e séance, le 24 février, la Commission était saisie d'un rapport du Secrétaire général intitulé « Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement » (E/CN.3/2010/9), et également, pour information, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2010/10). Le Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie de la Division de statistique de l'ONU a présenté le rapport du Secrétaire général.

32. À la 3^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Suriname, des Pays-Bas, du Maroc, d'Oman, du Mexique, de la Norvège, de la Chine, du Cameroun, du Botswana, de l'Australie et des États-Unis d'Amérique, et par les observateurs du Canada, de la Finlande, du Bangladesh, de l'Autriche, du Danemark, de Sri Lanka, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de l'Égypte, du Malawi, de la République islamique d'Iran, de l'Inde, de la République-Unie de Tanzanie, de la Thaïlande, du Tchad, des Bahamas, de l'Indonésie et du Qatar.

33. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la CEPALC, d'EUROSTAT, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

34. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

35. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 g) de l'ordre du jour et elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/107).

H. Comptabilité environnementale

36. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 24 et 26 février 2010. À sa 3^e séance, le 24 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale (E/CN.3/2010/11) et le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire en sa qualité de Président de ce comité.

37. Également à la 3^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, des Pays-Bas, du Japon, de la Chine, de la Lituanie, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique et du Maroc, et par les observateurs de l'Inde, du Canada, de l'Égypte, du Brésil et de la France.

38. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'OCDE, de la CEPALC, d'EUROSTAT (au nom de l'Union européenne), de l'OMM et de la Commission économique pour l'Europe.

39. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

40. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour et elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/108).

I. Journée mondiale de la statistique

41. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 6^e séances, les 24 et 26 février 2010. À ses 3^e et 4^e séances, le 24 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2010/12).
42. À sa 3^e séance, la Commission a entendu un exposé liminaire du Directeur de la Division de statistique de l'ONU.
43. À la même séance, le représentant du Liban a fait une déclaration.
44. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Fédération de Russie, de la Chine, de l'Australie, de la Colombie et du Maroc, et par les observateurs de la Turquie, de Cuba, de la République dominicaine, de la Barbade, du Niger, de la Nouvelle-Zélande, de la République démocratique populaire lao, des Philippines, du Bangladesh, de la Suisse, de la Jordanie, de la Thaïlande, de l'Indonésie et de l'Afghanistan.
45. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de la Communauté des Caraïbes, de l'Institut international de statistique, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).
46. Toujours à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

47. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour et elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/109).

J. Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale

48. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 24 et 26 février 2010. À sa 4^e séance, le 24 février, elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut brésilien de géographie et de statistique sur la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale (E/CN.3/2010/13), et l'observateur du Brésil a fait une déclaration liminaire.
49. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, du Mexique et de l'Australie, et par les observateurs de Cuba, du Paraguay, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, du Danemark, de l'Égypte, du Bangladesh, du Canada, de la Suède, de la République de Corée et de l'Afghanistan. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

50. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

51. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 j) de l'ordre du jour et elle a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 41/110).

K. Inventaire des normes statistiques mondiales

52. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 24 et 26 février 2010. À sa 4^e séance, le 24 février, elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique sur les normes statistiques internationales et l'harmonisation des statistiques nationales (E/CN.3/2010/14), et le représentant du Mexique a fait une déclaration liminaire.

53. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Suriname et de la Chine, et par les observateurs de l'Algérie, du Sénégal, de l'Espagne, du Ghana, de l'Équateur, de la République de Corée, de la Jordanie, du Pérou et de la Pologne.

54. À la même séance, le représentant de l'Union européenne a aussi fait une déclaration.

55. Toujours à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

56. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour et elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/111).

L. Indicateurs du développement

57. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 24, 25 et 26 février 2010. À ses 4^e et 5^e séances, les 24 et 25 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2010/15); à la 4^e séance, le 24 février, le Chef de la Section de la planification et du développement des statistiques de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

58. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Suriname, des Pays-Bas, d'Oman, de l'Allemagne et du Maroc, et par les observateurs de l'Égypte, des Philippines, de l'Afrique du Sud, de Cuba et du Niger.

59. À la même séance, les représentants de l'Union européenne et de l'ASEAN ont fait des déclarations.

60. À la 5^e séance, le 25 février, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc, du Liban, des Pays-Bas et de l'Italie, et par les observateurs du Cap-Vert, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago, de l'Afrique du Sud, de l'Équateur, du Qatar, de la République de Moldova, de la France et de Cuba.

61. À la même séance, les représentants de la CESAP, de la CEA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'OMS ont aussi fait des déclarations.

62. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

63. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour.

64. À la même séance, à l'issue d'une déclaration du représentant du PNUD, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/112).

M. Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes

65. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 25 et 26 février 2010. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la CEPALC sur le développement des statistiques officielles en Amérique latine et dans les Caraïbes (E/CN.3/2010/16).

66. À la 5^e séance, le 25 février, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration liminaire.

67. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Suriname, du Liban, de la Colombie, de la Chine et du Mexique, et par les observateurs de la République dominicaine, du Ghana, de l'Afrique du Sud, de Cuba, des Bahamas, de la Jamaïque, du Viet Nam, du Paraguay et de la Barbade.

68. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

69. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 m) de l'ordre du jour.

70. À la même séance, à l'issue de déclarations faites par les représentants du Japon, de l'Italie, du Liban et du Maroc, et par les observateurs de l'Afrique du Sud,

de Cuba, du Brésil, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Équateur et de la Pologne, et par les représentants de la CEPALC, de l'Union européenne et de la CESAP, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 41/113).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010.

2. À cette séance, les représentants des États-Unis d'Amérique et d'Oman, et les observateurs des Philippines, de la Nouvelle-Zélande, de la République islamique d'Iran, de la France, de la Mongolie, de la République de Corée, de l'Indonésie, du Sénégal, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de l'Afghanistan, du Qatar et de l'Arabie saoudite ont fait des déclarations portant sur le point 4 de l'ordre du jour.

3. À la même séance, les représentants de l'ONUDI, de la CESAP et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont fait des déclarations.

A. Recensements de la population et des logements

Décision prise par la Commission

4. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements (E/CN.3/2010/17).

5. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du rapport dont elle était saisie (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

B. Statistiques de l'emploi

Décision prise par la Commission

6. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur la nouvelle organisation de ses activités statistiques et les statistiques de l'emploi (E/CN.3/2010/18).

7. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du document cité ci-dessus (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

C. Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues

Décision prise par la Commission

8. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatif aux statistiques sur les drogues, la consommation de drogues et la criminalité (E/CN.3/2010/19).

9. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le

crime relatif aux statistiques sur les drogues, la consommation de drogues et la criminalité (E/CN.3/2010/19) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

D. Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

Décision prise par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2010/20).

11. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2010/20) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

E. Statistiques de la culture

Décision prise par la Commission

12. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le nouveau Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (2009) (E/CN.3/2010/21).

13. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le nouveau Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (E/CN.3/2010/21) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

F. Statistiques industrielles

Décision prise par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2010/22).

15. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2010/22), l'invitant à adopter la partie I des Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles 2010, à approuver la partie II contenant des directives et à recommander aux États Membres de suivre les pratiques décrites dans le document et de s'y conformer, afin que les indices de la production industrielle qu'ils produisent soient comparables (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

G. Statistiques des services

Décision prise par la Commission

16. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2010/23).

17. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2010/23) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

H. Statistiques des finances

Décision prise par la Commission

18. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2010/24).

19. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2010/24) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

I. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

Décision prise par la Commission

20. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2010/25).

21. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2010/25) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

J. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Décision prise par la Commission

22. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2010/26).

23. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2010/26) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

K. Statistiques économiques intégrées

Décision prise par la Commission

24. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2010/27).

25. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2010/27) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

L. Statistiques des technologies de l'information et des communications

Décision prise par la Commission

26. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2010/28).

27. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2010/28) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

M. Renforcement des capacités statistiques

Décision prise par la Commission

28. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2010/29).

29. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2010/29) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

N. Coordination et intégration des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

30. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2010/30).

31. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2010/30) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

O. Classifications économiques et sociales internationales

Décision prise par la Commission

32. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2010/31).

33. À la 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2010/31) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

P. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

34. La Commission a examiné le point 4 p) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle était saisie de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2010/32).

35. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2010/32) (voir chap. I, sect. B, décision 41/115).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 25 février 2010. Elle a entendu un rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU concernant les travaux en cours, les plans et les priorités de la Division.

Décision prise par la Commission

2. À sa 5^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU, révisé oralement. En particulier, elle a pris note du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 figurant dans un document de travail non officiel distribué (voir chap. I, sect. B, décision 41/114).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 26 février 2010. Elle était saisie des documents suivants, qui lui ont été présentés avec des modifications apportées oralement par le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'ONU :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-deuxième session de la Commission (E/CN.3/2010/L.2);

b) Note du Secrétariat présentant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2010-2013 (E/CN.3/2010/33).

2. À la 6^e séance, le 26 février, les représentants des Pays-Bas, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Cameroun, du Maroc et de l'Allemagne, ainsi que les observateurs de la France, de l'Afrique du Sud et du Ghana ont fait des déclarations.

Décision prise par la Commission

3. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session, révisé oralement, et a chargé le Bureau de l'harmoniser et de le parachever. Elle a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates du 22 au 25 février 2011 pour sa prochaine session (voir chap. I, sect. A).

5. Toujours à sa 6^e séance, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2010-2013, révisé oralement.

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 26 février 2010.
2. À la 6^e séance, le 26 février, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session (E/CN.3/2010/L.3) et un document non officiel contenant les projets de décision.
3. À la même séance, les représentants de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Maroc, du Liban, de l'Italie et du Japon, ainsi que les observateurs du Canada, de l'Afrique du Sud, du Pérou, de l'Algérie, de la Jordanie, de Cuba, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande et de l'Équateur ont fait des déclarations sur le texte du document non officiel.
4. Toujours à la 6^e séance, les représentants du Fonds monétaire international, de l'Union européenne, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement ont fait des déclarations.
5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a répondu à des questions.

Décision prise par la Commission

6. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission a adopté le projet de rapport ainsi que le texte des décisions qui y figurait, révisé oralement, et chargé le Rapporteur de l'harmoniser et de le parachever. Après l'adoption du projet de rapport, le Président a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 23 au 26 février 2010, en 6 séances (1^{re} à 6^e).

B. Participation

2. Les représentants de 24 États membres de la Commission ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations étaient également présents. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.3/2010/INF/1.

C. Élection des membres du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 23 février 2010, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :

Ali bin Mahboob Al-Raisi (Oman)

Vice-Présidents :

Brian Pink (Australie)

Anna N. Majelantle (Botswana)

Alexander Surinov (Fédération de Russie)

Rapporteur :

Iwan Sno (Suriname)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 23 février 2010, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.3/2010/1. Cet ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité;
 - b) Statistiques agricoles;
 - c) Statistiques du commerce international des marchandises;
 - d) Statistiques du commerce international des services;

- e) Programme de comparaison internationale;
 - f) Comptabilité nationale;
 - g) Statistiques de l'environnement;
 - h) Comptabilité environnementale;
 - i) Journée mondiale de la statistique;
 - j) Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale;
 - k) Inventaire des normes statistiques mondiales;
 - l) Indicateurs du développement;
 - m) Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes.
4. Questions soumises pour information :
- a) Recensements de la population et des logements;
 - b) Statistiques de l'emploi;
 - c) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues;
 - d) Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités;
 - e) Statistiques de la culture;
 - f) Statistiques industrielles;
 - g) Statistiques des services;
 - h) Statistiques des finances;
 - i) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
 - j) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;
 - k) Statistiques économiques intégrées;
 - l) Statistiques des technologies de l'information et des communications;
 - m) Renforcement des capacités statistiques;
 - n) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - o) Classifications économiques et sociales internationales;
 - p) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session.

5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2010/L.1).

6. À sa 1^{re} séance également, la Commission a invité les organisations ci-après à participer, en qualité d'observateurs, à la quarante et unième session : le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques; la Communauté du Pacifique; l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques; et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

E. Documentation

7. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante et unième session est affichée sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2010.htm>).

